

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Délivrance de diplômes nationaux

#### Accréditation de l'université Côte d'Azur en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée

NOR : ESRS2027936A  
arrêté du 13-10-2020  
MESRI - DGESIP A1-4

---

Vu Code de l'éducation et notamment article D. 636-73 et suivants ; Code de la santé publique et notamment article R. 4301-1 et suivants ; arrêté du 18-7-2018 modifié ; avis du Cneser du 7-7-2020

---

Article 1 - L'université Côte d'Azur est accréditée à délivrer le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée à compter de l'année universitaire 2020-2021 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2022-2023 pour les mentions :

- oncologie et hémato-oncologie ;
- maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale.

Article 2 - La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait le 13 octobre 2020

Pour le ministre des Solidarités et de la Santé, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'offre de soins, et par délégation,  
Sous-direction des ressources humaines du système de santé  
La sous-directrice,  
Vannessa Fage-Morel

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez